

Monsieur  
le Préfet

Cezens. le 10 Juillet 1919.

Le Soussigné  
Ollb. Föllmi Domicilié  
à Cezens, a l'honneur  
de vous prier de vouloir  
bien viser son passeport  
pour se rendre à Wangen  
(Ch. de Zurich) Suisse) voir  
sa mère.

Il désire passer par  
Bellegarde

Ollb. Föllmi

Le Maire de Cezens soussigné  
Föllmi Albert, né le 7 Avril 1897  
résidant à Cezens depuis le 8 Avril  
ou à la Préfecture ou Cauxal  
vous en le faire délivrer un  
pour se rendre en Suisse où il doit  
dizaine de jours.

Le Maire

 Föllmi Albert



DÉPARTEMENT

Cantal

MAIRIE

de Cezens

CANTON

de Pierrefort



*O. N. G. al.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cezens le 10 Juillet 1919.

Le Maire de Cezens soussigné  
autorise le sieur Töllmi Albert, né le 7 Avril 1897  
Suzer Suisse, résidant à Cezens depuis le 8 Avril  
1919. à se rendre à la Préfecture de Cantal  
à Aurillac, à l'effet de le faire délivrer un  
passé-port pour se rendre en Suisse où il doit  
séjourner une dizaine de jours.

Le Maire

*Roussier*